

Règlement grand-ducal du 10 avril 2018 modifiant

- 1) le règlement grand-ducal du 7 août 2015 autorisant la création d'un fichier et le traitement de données à caractère personnel dans le cadre du système de contrôle et de sanction automatisés (RGD CNPD)**
- 2) le règlement grand-ducal modifié du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à points.**

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi modifiée du 25 juillet 2015 portant création du système de contrôle et de sanction automatisés ;

Vu les avis de la Chambre de commerce et de la Chambre des métiers ; les avis de la Chambre des salariés, de la Chambre des fonctionnaires et employés publics et de la Chambre d'agriculture ayant été demandés ;

Notre Conseil d'État entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre du Développement durable et des Infrastructures, de Notre Ministre de la Sécurité intérieure, de Notre Ministre de la Justice, de Notre Ministre de la Sécurité sociale et de Notre Ministre des Finances, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons :

Chapitre 1^{er} – Modifications du règlement grand-ducal du 7 août 2015 autorisant la création d'un fichier et le traitement de données à caractère personnel dans le cadre du système de contrôle et de sanction automatisés (RGD CNPD)

Art. 1^{er}.

1° À l'article 2 du règlement grand-ducal du 7 août 2015 autorisant la création d'un fichier et le traitement de données à caractère personnel dans le cadre du système de contrôle et de sanction automatisés (RGD CNPD) les points 7 à 9 sont remplacés par les points 7 à 10, avec le libellé suivant :

- « 7. les données renseignées sur le formulaire de contestation prévu aux annexes II-5, II-6 et II-7 du règlement grand-ducal modifié du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à points ;
8. les données relatives aux avertissements taxés prévues aux annexes II-5 et II-6 du règlement grand-ducal précité du 26 août 1993 ainsi que les données relatives au paiement des avertissements taxés ;
9. les données relatives aux procès-verbaux prévues à l'annexe II-7 du règlement grand-ducal précité du 26 août 1993 ainsi que les données relatives aux suites y réservées ;
10. les données relatives à l'amende forfaitaire et à la réclamation prévues à l'article 6, paragraphe 3, de la loi modifiée du 25 juillet 2015 portant création du système de contrôle et de sanction automatisés. »

2° L'article 4 du même règlement est modifié comme suit :

- 1° Au paragraphe 1^{er}, un nouvel alinéa est inséré entre les alinéas 2 et 3, avec le libellé suivant :

« En cas d'amende forfaitaire, ce délai court à compter du jour de l'acquittement de l'amende forfaitaire ou, à partir du jour où l'Administration de l'enregistrement et des domaines peut procéder à son recouvrement conformément à l'article 6, paragraphe 3, de la loi modifiée du 25 juillet 2015 portant création du système de contrôle et de sanction automatisés ».

2° Au paragraphe 2, un nouvel alinéa est inséré entre les alinéas 2 et 3, avec le libellé suivant :

« En cas d'amende forfaitaire, ce délai court à compter du jour de l'acquittement de l'amende forfaitaire ou, à partir du jour où l'Administration de l'enregistrement et des domaines peut procéder à son recouvrement conformément à l'article 6, paragraphe 3, de la loi modifiée du 25 juillet 2015 portant création du système de contrôle et de sanction automatisés ».

Chapitre 2 – Modifications du règlement grand-ducal modifié du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à points

Art. 2.

1° L'article 4^{ter} du règlement grand-ducal modifié du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à points est remplacé par le libellé suivant :

« Art. 4^{ter}.

(1) L'avertissement taxé décerné à la suite d'une infraction constatée selon les modalités de la loi modifiée du 25 juillet 2015 portant création du système de contrôle et de sanction automatisés est adressé à la personne pécuniairement responsable par courrier, d'après le modèle repris en annexe contenant l'avis de constatation et le formulaire de contestation.

À défaut de paiement ou de contestation dans le délai imparti, l'avertissement taxé est adressé à la personne pécuniairement responsable, par lettre recommandée, d'après le modèle repris en annexe contenant l'avis de constatation et le formulaire de contestation.

(2) À défaut de paiement ou de contestation, dans le délai imparti par la lettre recommandée prévue au paragraphe 1^{er}, alinéa 2, d'un avertissement taxé décerné pour une infraction ne donnant pas lieu à une réduction de points, la personne pécuniairement responsable est informée qu'elle est redevable d'une amende forfaitaire correspondant au double du montant de l'avertissement taxé, par lettre recommandée.

(3) Lorsque le paiement de l'avertissement taxé n'est pas susceptible d'entraîner une réduction de points, mention en est faite sur l'avis de constatation.

Lorsque le paiement de l'avertissement taxé est susceptible d'entraîner une réduction de points, l'avis de constatation renseigne sur la réduction de points qu'entraîne le paiement de la taxe. La disposition relative à la déclaration dont question à l'article 4^{bis}, paragraphe 1^{er}, alinéa 1^{er}, ne s'applique pas.

(4) Le récépissé en cas de versement, la copie en cas de virement au compte postal ou bancaire indiqué sur l'avis de constatation et le relevé en cas de paiement par carte bancaire servent de reçu à l'intéressé.

(5) L'information au procureur d'État des avertissements taxés décernés se fait moyennant l'établissement par le directeur général de la Police grand-ducale de relevés mensuels.

(6) Lorsqu'il n'est pas possible à l'égard de non-résidents qui n'ont au Luxembourg ni patrimoine ni revenus de recouvrer l'amende forfaitaire prévue à l'article 6, paragraphe 3, de la loi précitée du 25 juillet 2015, l'Administration de l'enregistrement et des domaines en informe le procureur général d'État.

(7) Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par le présent article, les dispositions des articles 3 à 4^{bis} s'appliquent. »

2° L'annexe II-5 du même règlement est remplacée par une nouvelle annexe II-5 contenant l'avis de constatation et le formulaire de contestation dont question à l'article 4^{ter}, paragraphe 1^{er}, alinéa 1^{er}, et dont le modèle est repris à l'annexe I.

3° L'annexe II-6 du même règlement est remplacée par une nouvelle annexe II-6, contenant l'avis de constatation et le formulaire de contestation dont question à l'article 4^{ter}, paragraphe 1^{er}, alinéa 2, et dont le modèle est repris à l'annexe II.

4° Le même règlement est complété par une nouvelle annexe II-7 précisant le modèle de la lettre recommandée prévue à l'article 7 de la loi précitée du 25 juillet 2015, et dont le modèle est repris à l'annexe III.

Art. 3.

Notre Ministre du Développement durable et des Infrastructures, Notre Ministre de la Sécurité intérieure, Notre Ministre de la Justice, Notre Ministre de la Sécurité sociale et Notre Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement grand-ducal qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

*Le Ministre du Développement durable
et des Infrastructures,*
François Bausch

Le Ministre de la Sécurité intérieure,
Étienne Schneider

Le Ministre de la Justice,
Félix Braz

Le Ministre de la Sécurité sociale,
Romain Schneider

Le Ministre des Finances,
Pierre Gramegna

Palais de Luxembourg, le 10 avril 2018.
Henri



Annexe I
Annexe II - 5

ZESUMME FIR IECH

UCPR - CSA

Bertrange, le _____

Centre National de Traitement
21a, rue du Chemin de Fer
L-8057 Bertrange

Police Grand-Ducale
UCPR-CSA-CNT
L-2880 Luxembourg

Tél.: (+352) 24401-789

Référence: **CSA** _____

AVIS DE CONSTATATION

N° d'immatriculation: (L) _____ N° du permis de conduire: _____

Madame, Monsieur, Au représentant légal,

Le véhicule portant le numéro d'immatriculation ci-dessus a fait l'objet d'un contrôle automatisé sur le territoire luxembourgeois ayant permis de constater l'infraction suivante:

Code de l'infraction: _____

Nature de l'infraction: _____

Montant de l'avertissement taxé: _____ **EUR** Perte de points du permis de conduire: _____

Lieu de l'infraction: _____

Voie contrôlée: _____

Date de l'infraction: ____ . ____ . ____

Heure de l'infraction: ____ : ____

Appareil de contrôle utilisé:		Agent verbalisant:
Marque: _____		Identifiant: _____
Type: _____		
Numéro: _____		
Validité dernier contrôle: ____ . ____ . ____		
Paramétré par: _____		
(en cas d'équipement mobile)		



PG004 V3 FRA



ZESUMME FIR IECH

UCPR - CSA

Bertrange, le _____

Centre National de Traitement
21a, rue du Chemin de Fer
L-8057 Bertrange

Police Grand-Ducale
UCPR-CSA-CNT

Police Grand-Ducale
UCPR-CSA-CNT
L-2880 Luxembourg

L-2880 Luxembourg

Tél.: (+352) 24401-789

Référence: **CSA** _____

FORMULAIRE DE CONTESTATION

(articles 4 et 8 de la loi modifiée du 25 juillet 2015 portant création du système de contrôle et de sanction automatisés)

Je soussigné(e) _____ conteste être l'auteur de l'infraction commise avec le véhicule immatriculé _____, faisant l'objet du présent avis de constatation pour le motif suivant:

(cochez la case correspondante 1 - 6 ci-dessous)

1. Le véhicule était conduit au moment de l'infraction par la personne suivante:

Nom*: _____

Prénom*: _____ Sexe*: F M

Adresse N°*: _____ Rue*: _____

Code postal*: _____ Ville*: _____

Pays*: _____

Date de naissance*: _____ Lieu*: _____

N° du permis de conduire*: _____

N° de téléphone: _____

(*) Mentions obligatoires

2. Le véhicule était cédé au moment de l'infraction.

Je joins au formulaire une copie du contrat de cession dûment rempli et cosigné par le cessionnaire et une preuve de la transaction dans le fichier des véhicules routiers et de leurs propriétaires et détenteurs du véhicule.

3. Le véhicule était détruit au moment de l'infraction.

Je joins au formulaire copie de la déclaration de destruction du véhicule.

4. Le véhicule était loué à un tiers au moment de l'infraction.

Je joins au formulaire copie du contrat de location du véhicule.



5. Le véhicule ne se trouvait pas sous ma garde par l'effet de la soustraction frauduleuse ou du détournement frauduleux au moment de l'infraction.

(Exemples: vol, escroquerie, abus de confiance)

Je joins au formulaire le récépissé du dépôt de la plainte.

6. Autre motif ou absence des justificatifs demandés.

PG004 V3 FRA

AT



Annexe II
Annexe II - 6

ZESUMME FIR IECH

UCPR - CSA

Centre National de Traitement
21a, rue du Chemin de Fer
L-8057 Bertrange

Police Grand-Ducale
UCPR-CSA-CNT
L-2880 Luxembourg

Tél.: (+352) 24401-789

Bertrange, le _____



RP0000000000LU

Référence:

AVIS DE CONSTATATION

N° d'immatriculation: (L) _____ N° du permis de conduire: _____

Madame, Monsieur, Au représentant légal,

Le véhicule portant le numéro d'immatriculation ci-dessus a fait l'objet d'un contrôle automatisé sur le territoire luxembourgeois ayant permis de constater l'infraction suivante:

Code de l'infraction: _____

Nature de l'infraction: _____

Montant de l'avertissement taxé: _____ EUR Perte de points du permis de conduire: _____

Lieu de l'infraction: _____

Voie contrôlée: _____

Date de l'infraction: ____ . ____ . ____

Heure de l'infraction: ____ : ____

Appareil de contrôle utilisé:	Agent verbalisant:
Marque: _____	Identifiant: _____
Type: _____	
Numéro: _____	
Validité dernier contrôle: ____ . ____ . ____	
Paramétré par: _____	
(en cas d'équipement mobile)	



OBSERVATIONS IMPORTANTES:

1) Vous reconnaissez l'infraction relevée à votre rencontre:

Le paiement de l'avertissement taxé doit intervenir dans un délai de 45 jours par versement, par virement ou par carte bancaire. Le délai de 45 jours court à partir de la date où vous avez accepté la présente ou, à défaut, à partir du jour de la présentation de la lettre recommandée ou du jour du dépôt de l'avis par le facteur des postes.

Si vous n'avez pas votre résidence normale au Luxembourg, le délai de 45 jours est augmenté d'un mois.

¹A défaut de paiement endéans le délai de 45 jours, des poursuites judiciaires seront entamées à votre rencontre.

²A défaut de paiement ou de contestation endéans le délai de 45 jours, l'avertissement taxé sera remplacé par une amende forfaitaire correspondant au double du montant de l'avertissement taxé, sur décision du procureur d'État.

2) Vous contestez l'infraction relevée à votre rencontre:

Vous pouvez dans un délai de 45 jours contester être l'auteur de l'infraction. Ce délai de 45 jours court à partir de la date où vous avez accepté la présente ou, à défaut, à partir du jour de la présentation de la lettre recommandée ou du jour du dépôt de l'avis par le facteur des postes.

Si vous n'avez pas votre résidence normale au Luxembourg, le délai de 45 jours est augmenté d'un mois.

A cette fin, vous devez adresser le formulaire de contestation ci-joint, dûment rempli et signé, à l'adresse indiquée du Centre avec à l'appui les pièces justificatives requises. Vous pouvez également adresser votre contestation par le biais de la plateforme interactive sécurisée de l'Etat « www.csa.public.lu ».

3) Vous avez le droit de consulter la photo et vos données à caractère personnel:

Ce droit d'accès s'exerce auprès du **Centre National de Traitement**
21a, rue du Chemin de Fer
L-8057 Bertrange.

Vous pouvez donner une procuration écrite, datée et signée de votre main à une personne de votre choix pour exercer ce droit pour vous.

4) Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires:

- par internet: csa.info@police.etat.lu (renseignements)
csa.rdv@police.etat.lu (rendez-vous)

- par téléphone: **(+352) 24401-789** (pendant les heures d'ouverture du Centre
 lundi - vendredi : 07.00 - 19.00)

Nous vous prions de bien vouloir transférer le montant retenu de ___ EUR, soit

- par **Digicash**
- par carte bancaire sur le site www.csa.public.lu
- par virement sur le compte chèque postal
IBAN LU67 1111 0127 5952 0000 BIC : CCPLLULL
 Bénéficiaire : Police Grand-Ducale
 Nom et adresse de la banque : Post Finance L-2997 Luxembourg



DIGICASH

en indiquant **obligatoirement:**

- le numéro de référence **CSA** _____
- la plaque d'immatriculation _____
 du véhicule



Nous ne pouvons accepter ni chèques, ni formulaires d'ordres de virement d'une banque étrangère qui nous sont envoyés par voie postale en guise de paiement d'une amende en matière de contravention à la législation sur la circulation routière.

Vous pouvez également régler vos amendes en espèces à chaque bureau de poste au Luxembourg (par versement) ou à chaque commissariat de police (en espèces, éventuellement par carte de crédit).



¹ Texte en cas d'un avertissement taxé donnant lieu à une réduction de points sur le permis de conduire

² Texte en cas d'un avertissement taxé ne donnant pas lieu à une réduction de points sur le permis de conduire



ZESUMME FIR IECH

UCPR - CSA

Bertrange, le _____

Centre National de Traitement
21a, rue du Chemin de Fer
L-8057 Bertrange

Police Grand-Ducale
UCPR-CSA-CNT

Police Grand-Ducale
UCPR-CSA-CNT
L-2880 Luxembourg

L-2880 Luxembourg

Tél.: (+352) 24401-789

Référence:

FORMULAIRE DE CONTESTATION

(articles 4 et 8 de la loi modifiée du 25 juillet 2015 portant création du système de contrôle et de sanction automatisés)

Je soussigné(e) _____ conteste être l'auteur de l'infraction commise avec le véhicule immatriculé _____, faisant l'objet du présent avis de constatation pour le motif suivant:

(cochez la case correspondante 1 - 6 ci-dessous)

1. Le véhicule était conduit au moment de l'infraction par la personne suivante:

Nom*: _____

Prénom*: _____ Sexe*: F M

Adresse N° *: _____ Rue*: _____

Code postal*: _____ Ville*: _____

Pays*: _____

Date de naissance*: _____ Lieu*: _____

N° du permis de conduire*: _____

N° de téléphone: _____

(*) Mentions obligatoires

2. Le véhicule était cédé au moment de l'infraction.

Je joins au formulaire une copie du contrat de cession dûment rempli et cosigné par le cessionnaire et une preuve de la transaction dans le fichier des véhicules routiers et de leurs propriétaires et détenteurs du véhicule.

3. Le véhicule était détruit au moment de l'infraction.

Je joins au formulaire copie de la déclaration de destruction du véhicule.

4. Le véhicule était loué à un tiers au moment de l'infraction.

Je joins au formulaire copie du contrat de location du véhicule.

5. Le véhicule ne se trouvait pas sous ma garde par l'effet de la soustraction frauduleuse ou du détournement frauduleux au moment de l'infraction.

(Exemples: vol, escroquerie, abus de confiance)
Je joins au formulaire le récépissé du dépôt de la plainte.

6. Autre motif ou absence des justificatifs demandés.



PG004 V3 FRA

AT



Annexe III
Annexe II - 7

ZESUMME FIR IECH

UCPR - CSA

Bertrange, le _____

Centre National de Traitement
21a, rue du Chemin de Fer
L-8057 Bertrange



Police Grand-Ducale
UCPR-CSA-CNT
L-2880 Luxembourg

Tél.: (+352) 24401-789

Référence: **CSA**

AVIS DE PROCES-VERBAL

N° d'immatriculation: () _____ N° du permis de conduire: _____

Madame, Monsieur, Au représentant légal,

Le véhicule portant le numéro d'immatriculation ci-dessus a fait l'objet d'un contrôle automatisé sur le territoire luxembourgeois ayant permis de constater l'infraction suivante:

Code de l'infraction: _____

Nature de l'infraction: _____

Lieu de l'infraction: _____

Voie contrôlée: _____

Date de l'infraction: . . .

Heure de l'infraction: : :

Appareil de contrôle utilisé:	Agent verbalisant:
Marque: _____	Identifiant: _____
Type: _____	
Numéro: _____	
Validité dernier contrôle: . . .	
Paramétré par: _____	
(en cas d'équipement mobile)	



PG010 V3 FRA

Vous êtes prié(e) de formuler votre prise de position quant à l'infraction relevée à votre rencontre en utilisant le formulaire annexé.

OBSERVATIONS IMPORTANTES:

1) Vous contestez l'infraction relevée à votre rencontre:

Vous pouvez dans un délai de 45 jours contester être le conducteur du véhicule constaté en infraction. Ce délai de 45 jours court à partir de la date où vous avez accepté la présente ou, à défaut, à partir du jour de la présentation de la lettre recommandée ou du jour du dépôt de l'avis par le facteur des postes.

Si vous n'avez pas votre résidence normale au Luxembourg, le délai de 45 jours est augmenté d'un mois.

A cette fin, vous devez adresser le formulaire de contestation ci-joint, dûment rempli et signé, à l'adresse indiquée du Centre avec à l'appui les pièces justificatives requises.

2) Vous avez le droit de consulter la photo et vos données à caractère personnel:

Ce droit d'accès s'exerce auprès du **Centre National de Traitement**
21a, rue du Chemin de Fer
L-8057 Bertrange.

Vous pouvez donner une procuration écrite, datée et signée de votre main à une personne de votre choix pour exercer ce droit pour vous.

3) Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires:

- par internet: csa.info@police.etat.lu (renseignements)
csa.rdv@police.etat.lu (rendez-vous)

- par téléphone: **(+352) 24401-789** (pendant les heures d'ouverture du Centre
lundi - vendredi : 07.00 - 19.00)





ZESUMME FIR IECH

UCPR - CSA

Bertrange, le _____

Centre National de Traitement
21a, rue du Chemin de Fer
L-8057 Bertrange

Police Grand-Ducale
UCPR-CSA-CNT

Police Grand-Ducale
UCPR-CSA-CNT
L-2880 Luxembourg

L-2880 Luxembourg

Tél.: (+352) 24401-789

Référence:

FORMULAIRE DE CONTESTATION

(article 8 de la loi modifiée du 25 juillet 2015 portant création du système de contrôle et de sanction automatisés)

Je soussigné(e) _____ conteste être l'auteur de l'infraction commise avec le véhicule immatriculé _____, faisant l'objet du présent avis de procès-verbal pour le motif suivant:

(cochez la case correspondante 1 - 6 ci-dessous)

1. Le véhicule était conduit au moment de l'infraction par la personne suivante:

Nom*: _____

Prénom*: _____ Sexe*: F M

Adresse N° *: _____ Rue*: _____

Code postal*: _____ Ville*: _____

Pays*: _____

Date de naissance*: _____ Lieu*: _____

N° du permis de conduire*: _____

N° de téléphone: _____

(*) Mentions obligatoires

2. Le véhicule était cédé au moment de l'infraction.

Je joins au formulaire une copie du contrat de cession dûment rempli et cosigné par le cessionnaire et une preuve de la transaction dans le fichier des véhicules routiers et de leurs propriétaires et détenteurs du véhicule.

3. Le véhicule était détruit au moment de l'infraction.

Je joins au formulaire copie de la déclaration de destruction du véhicule.

4. Le véhicule était loué à un tiers au moment de l'infraction.

Je joins au formulaire copie du contrat de location du véhicule.



5. Le véhicule ne se trouvait pas sous ma garde par l'effet de la soustraction frauduleuse ou du détournement frauduleux au moment de l'infraction.

(Exemples: vol, escroquerie, abus de confiance)
Je joins au formulaire le récépissé du dépôt de la plainte.

6. Autre motif ou absence des justificatifs demandés.

PV

PG010 V3 FRA

